



AVIS PUBLIC

Promulgation

Règlement # 212-2024

relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024

Règlement # 180-2024

modifiant le règlement 180-2015 relatif au programme de revitalisation de certains secteurs (congé de taxe) – période d'éligibilité

Règlement # 275

autorisant la conclusion de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe

Règlement # 276

concernant la sécurité et la prévention des incendies

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 16 janvier 2024 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 212-2024 est d'établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024.
3. Le but visé par le règlement numéro 180-2024 est d'établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.
4. Le but visé par le règlement numéro 275 est de modifier l'entente intervenue le 26 novembre 1998 entre la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains relativement à la Cour municipale de Saint-Hyacinthe, notamment par la mise à jour des tarifs.
5. Le but visé par le règlement numéro 276 est de se conformer à une action prévue au schéma de couverture de risque sur l'harmonisation réglementaire au niveau de la MRC en ce qui concerne la sécurité et la prévention des incendies.
6. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
7. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 17 janvier 2024

Annick Lafontaine

Greffière